



comptalia

1^{ÈRE} ÉCOLE EN LIGNE
DES FORMATIONS
COMPTABLES

Comptabilité-Finance,
Gestion,
Ressources Humaines
et Juridique

CONSULTEZ GRATUITEMENT

LES CORRIGÉS
DCG 2017

sur www.comptalia.com



COMPTALIA, L'ÉCOLE QUI EN FAIT + POUR VOTRE RÉUSSITE !

CORRIGÉ INDICATIF

SESSION 2017

UE 5 – ECONOMIE

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 1,5

SESSION 2017

UE 5 – ECONOMIE

Durée de l'épreuve : 4 heures – Coefficient : 1,5

Aucun document ni aucun matériel ne sont autorisés.

*En conséquence, tout usage d'une calculatrice est **INTERDIT** et constituerait une **fraude**.*

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Nota bene : il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle. Ces éléments seront pris en compte dans l'évaluation.

I - DISSERTATION

La croissance économique de la zone euro peut-elle être stimulée davantage ?

II - ÉTUDE DE DOCUMENT

À l'aide du document fourni en annexe et de vos connaissances, vous traiterez les questions suivantes.

1. Qualifiez la structure de marché du segment de la recherche sur le web.
2. Quelle pratique répréhensible est reprochée à Google par la Commission européenne sur la base du droit de la concurrence ? Expliquez-en les conséquences dommageables.
3. Présentez une théorie économique sur laquelle la Commission européenne se fonde pour mener son action.

III – QUESTION

Investissement : définition, typologies et déterminants.

Barème indicatif	
Dissertation	11 points
Etude de document	4,5 points
Question	4,5 points

Annexe

La Commission européenne s'attaque aux pratiques du géant américain.

Après cinq années d'enquête, la Commission européenne a décidé le 15 avril 2015 de s'attaquer aux pratiques de Google dans le domaine des moteurs de recherche, qu'elle considère comme des abus de position dominante. Bruxelles a envoyé au groupe américain une « communication de griefs », c'est-à-dire un acte d'accusation en bonne et due forme.

Pour ses détracteurs, le groupe américain profite de sa position dominante pour favoriser ses propres sites et produits au détriment de ceux de ses concurrents dans ses résultats de recherche. Les responsables de Google affirment, pour leur part, que l'entreprise exerce ses activités dans «*un environnement très concurrentiel*». Ils rappellent que les internautes disposent d'un vaste choix (réseaux sociaux, les moteurs de recherche spécialisés, les applications mobiles, les sites de référence) pour accéder à l'information ou pour acheter des biens et des services. En un mot, rien ne les contraint à passer par Google.

Petite revue de situation, du point de vue des parts de marché notamment.

- **Un poids lourd en Europe**

Au premier trimestre 2015, la part de marché de Google sur le segment de la recherche sur le Web s'est établie à 92,26 %. Le groupe de Mountain View devance Bing, le moteur de recherche de Microsoft, et Yahoo, dont les parts respectives sont de 2,82 % et 2,26 %.

Mais des situations européennes contrastées

Dans certains pays d'Europe, hors de l'Union européenne, des acteurs locaux réussissent à tirer leur épingle du jeu. En Russie, Yandex détient une part de marché de près de 40 %, quand Google s'est arrogé près de 50 %. En République tchèque, Seznam parvient à conserver une part de 21,5 %, contre 74 % à Google.

- **Une position moins hégémonique aux États-Unis**

Google est un peu plus contesté à domicile. Google a achevé l'année 2014 avec la plus faible part de marché depuis 2008. Avec 75,2 %, le groupe reste toutefois très loin devant ses rivaux, Bing et Yahoo! Ce dernier, notamment, a amorcé une vraie progression, profitant d'être désormais le moteur de recherche par défaut du navigateur Mozilla Firefox.

Aux États-Unis, on observe une tendance à contourner les moteurs de recherche, par exemple, 30 % des adultes découvrent les informations et l'actualité qui les intéressent d'abord sur... Facebook. Sans parler de Twitter, qui avec neuf ans d'existence à peine, est devenu un acteur majeur de la quête d'informations.

- **Une concurrence de plus en plus forte des applications**

Les recherches d'achats sur Internet se font, outre-Atlantique, deux fois plus via Amazon que sur Google. Les mobinautes privilégient aussi bien plus les applications que leur navigateur voire les moteurs de recherche pour acheter des biens ou des services. Le succès de sociétés comme Uber ou Blablacar en témoignent.

- **De nouveaux acteurs se lancent malgré tout**

La forte présence de Google sur la recherche n'a pas empêché la naissance et la croissance de nouveaux acteurs : par exemple l'américain DuckDuckGo ou le franco-allemand Qwant. À des années-lumière de Google, ils espèrent néanmoins se faire une place au soleil, avec ou sans l'aide de la Commission européenne.

Source : Le Monde du 15/04/2015

Proposition de corrigé

Remarque préalable.

Le corrigé proposé est un plan détaillé. La construction proposée par son auteur n'est qu'une manière de faire parmi d'autres tout aussi valables.

I - Dissertation

La croissance économique de la zone euro peut-elle être stimulée davantage ?

Introduction

Accroche :

A la fin de l'année 2015, le PIB de la zone euro n'avait toujours pas dépassé son niveau de fin 2007 (crise des subprimes), alors que les Etats-Unis ont connu une croissance cumulée de plus de 10% entre 2007 et 2015. Même si la croissance reprend dans la zone euro depuis 2014 (on note même qu'en 2016 la croissance de la zone Euro (1,7%) est supérieure à celle des Etats-Unis (1,6%)), elle reste néanmoins en dessous de 2% qui était la moyenne constatée avant la crise.

Définitions :

Selon François Perroux, « *la croissance est définie comme l'accroissement durable d'une unité économique simple ou complexe, réalisé dans les changements de structures et éventuellement de systèmes, et accompagnés de progrès économiques variables.* »

La zone euro est une zone monétaire qui regroupe 19 pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique.

Contextualisation de la problématique :

La zone euro est donc toujours engluée dans une croissance faible et un chômage élevé comme corollaire. D'où la nécessité de questionner l'efficacité des politiques économiques conjoncturelles mais aussi structurelles pour caler l'économie sur une trajectoire plus élevée.

Problématique :

Dans quelle mesure une meilleure coordination de la politique économique, tant conjoncturelle que structurelle, permettrait-elle de relancer la croissance économique de la zone euro ?

Annonce du Plan :

I - La croissance économique de la zone euro pourrait être stimulée par une combinaison de politiques conjoncturelles et structurelles.

II – Malheureusement la zone euro éprouve les pires difficultés à s'entendre sur des politiques communes.

Développement

I – La croissance économique de la zone euro pourrait être stimulée par une combinaison de politiques conjoncturelles et structurelles

L'Etat peut intervenir au moyen de politiques conjoncturelles contracycliques pour éviter la manifestation de déséquilibres économiques, comme l'absence de croissance, le chômage ou l'inflation. Il s'agit de relancer la croissance économique, soit par la politique budgétaire, soit par la politique monétaire (pour cette dernière, toute autonomie a disparu pour les pays de la zone euro) (A). L'Etat peut aussi orienter le développement des structures économiques au moyen de politiques structurelles, voire d'interventions directes dans le système économique (B).

A – La politique budgétaire et la politique monétaire constituent les deux principaux instruments de régulation conjoncturelle

1) La nécessité de mettre en place des politiques conjoncturelles selon les keynésiens

Les néoclassiques croient dans l'autorégulation des marchés car ils considèrent que les mécanismes de marché résorberaient automatiquement et rapidement la situation de surproduction et de sous-emploi, grâce à la parfaite flexibilité des prix. Ce qui justifierait selon eux la non-intervention de l'Etat.

Keynes pense au contraire que les marchés sont défaillants (Keynes parle d'un équilibre de sous-emploi). Il montre que **le sous-emploi peut être durable**, le **chômage involontaire** et que **le marché, livré à lui-même** (autrement dit sans intervention publique) **ne peut restaurer l'équilibre** (il ne croit pas à l'autorégulation des marchés).

Les politiques conjoncturelles de court terme, dites « contracycliques », permettraient alors d'orienter sur du court terme l'activité économique afin de maintenir ou de rétablir les grands équilibres macroéconomiques en poursuivant les quatre objectifs principaux mis en évidence dans le « carré magique » de N. Kaldor (**croissance économique**, plein-emploi, stabilité des prix et équilibre du commerce extérieur).

2) Le recours à la politique budgétaire

Avec l'apport de Keynes, la politique budgétaire est devenue un instrument essentiel pour réguler le niveau d'activité de l'économie, et plus particulièrement pour relancer la production lors des périodes de récession, grâce à l'effet multiplicateur joué par les dépenses publiques.

La politique budgétaire de relance consiste en une relance par la consommation en augmentant les revenus des ménages et donc leur consommation et (ou) une relance de l'investissement, en augmentant l'investissement public (ex: grands travaux) ce qui génère de nouveaux revenus, une nouvelle consommation et donc provoque une augmentation de l'emploi (multiplicateur keynésien).

Le but est d'augmenter la demande globale pour qu'augmente la production et que baisse le chômage ce qui créera un cercle vertueux pour la croissance. La politique budgétaire expansionniste sera d'autant plus efficace, que la propension à consommer des ménages est forte que les relances sont coordonnées si les degrés d'ouverture dans les pays sont élevés : la relance des partenaires, qui importent davantage, profite à l'économie nationale au travers d'un supplément d'exportations. Le degré d'ouverture de la majorité des économies de la zone euro étant élevé, il serait donc possible d'effectuer une politique de relance concertée au niveau européen.

3) Le recours à la politique monétaire

Keynes considère la politique monétaire comme une politique d'accompagnement de la relance budgétaire.

Suite à la crise des subprimes et face au ralentissement de l'activité économique, la BCE a baissé son taux d'intérêt directeur afin de soutenir la demande. Mais avec un taux directeur extrêmement faible (il est aujourd'hui de 0% au sein de la zone euro), la préférence pour la liquidité est devenue absolue et la hausse de la quantité de monnaie en circulation ne se traduit plus par une baisse des taux d'intérêt. Ce qui mène inéluctablement au phénomène Keynésien de **trappe à liquidité**. Au final, les armes traditionnelles

à disposition de la BCE se sont avérées insuffisantes pour faire face à un contexte de crise financière majeure.

En partant de ce constat, elle s'est vue obligée de modifier leur comportement et d'adopter des mesures de politique monétaires non conventionnelles en intervenant sur les marchés financiers et en rachetant des titres de dettes privées et publiques. Avec le Quantitative Easing, la banque centrale ne fait que remplacer de la monnaie peu liquide (**les obligations souveraines ou les titres financiers**) par de la monnaie très liquide dans **le compte des banques et autres institutions financières** ce qui doit lui permettre d'accroître en théorie les prêts aux entreprises et aux consommateurs, et soutenir ainsi l'activité réelle

Enfin, la **politique de change** participe également à la relance conjoncturelle. Ainsi, la dépréciation actuelle de l'euro vis-à-vis du dollar montre que la politique de change peut contribuer à la relance de l'activité économique d'un pays qui laisse sa monnaie se déprécier (via le soutien des exportations et la limitation des importations).

B) Les politiques structurelles en faveur de la croissance potentielle

La « croissance endogène (P. Romer, R. Barro...) souligne l'importance de la dépense publique dans la **croissance à long terme**. Le déficit public peut être justifié si les dépenses publiques sont bien orientées en direction de la recherche, des infrastructures publiques et de l'éducation.

1) Une augmentation dans les dépenses en recherche et développement

P. Romer estime que la **recherche et développement** est une activité à **rendement** croissant. C'est en produisant avec de nouvelles technologies qu'une économie accumule de l'expérience, et des connaissances qui à leur tour favorisent l'introduction de nouvelles technologies et donc la croissance. Les connaissances produisent des **externalités positives** : les nouvelles connaissances accumulées dans une entreprise se répandent soit par imitation soit par l'emploi de salariés qui ont acquis de nouvelles compétences dans d'autres entreprises. **L'accumulation des connaissances est donc un facteur décisif de croissance. L'analyse de P. Romer est en soi un plaidoyer pour que l'Europe investisse plus dans la recherche et développement.** Le Conseil européen de Barcelone de 2002 avait affiché l'objectif suivant : « l'ensemble des dépenses en matière de recherche et de développement (R&D) et d'innovation dans l'Union doit augmenter, pour approcher 3 % du PIB d'ici 2010 ». Malheureusement, ce résultat n'a pas été atteint en Europe (à peine 2,2% du PIB).

2) Un investissement dans les infrastructures publiques

R. Barro pense que l'intervention de l'Etat en investissant dans des infrastructures peut conduire à l'amélioration de la productivité des entreprises privées. Les dépenses publiques d'infrastructure génèrent des externalités positives car elles facilitent la circulation des informations, des personnes et des biens en faveur d'une meilleure attractivité du territoire (les firmes étrangères viennent s'y installer).

3) De plus amples investissements dans le capital humain

La théorie de la croissance endogène montre aussi que de forts investissements dans l'éducation et la formation professionnelle permettent d'améliorer la productivité du travail, d'accompagner les innovations techniques sophistiquées et de multiplier le nombre de chercheurs. Là encore, l'Etat joue un rôle central par l'organisation et le financement de ces activités d'éducation de masse.

II - Malheureusement la zone euro éprouve les pires difficultés à s'entendre sur des politiques communes.

La crise dans la zone euro est la conséquence d'une hétérogénéité mal gérée à l'intérieur de la zone (A), Parallèlement, un des enjeux d'un policy-mix européen passe par une meilleure coordination entre politique monétaire et politique budgétaire, mais, pour la zone euro, également par une coordination des politiques budgétaires. D'où le questionnement d'un nouveau pas vers le fédéralisme budgétaire (B).

A) Une forte hétérogénéité au sein de la zone euro

1) A la recherche de la convergence

Comme la création de la monnaie unique implique la fin des taux de change, elle exige la convergence des fondamentaux des économies de la zone euro. L'idée qui prévaut alors est que

c'est par la convergence nominale des économies qu'advientra progressivement leur convergence réelle. Ces critères furent établis lors du traité de Maastricht, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt.

La théorie dominante va alors postuler que l'intégration économique, financière et monétaire permettrait de remplir progressivement les critères d'une Zone monétaire optimale (ZMO). Une zone monétaire est optimale lorsqu'elle rassemble des pays présentant des rythmes de croissance et gains de productivité proches et des marchés très intégrés (intégration économique avec un commerce intra zone majoritaire et une forte intégration financière avec une mobilité internationale des capitaux élevée).

Même si les critères d'une ZMO sont non respectés en amont par un pays, ils vont l'être par la suite grâce à l'intensification des échanges commerciaux, après l'instauration de la monnaie unique et par conséquent à l'augmentation de la convergence des économies. Deux pays adoptant la monnaie unique voient leurs échanges commerciaux s'accroître (en raison de la disparition du risque de change) et leurs cycles se rapprocher (logique de convergence), ce qui justifie ex-post l'intégration monétaire. La monnaie commune empêcherait aussi d'anticiper des dévaluations compétitives et faciliterait les IDE.

2) La zone euro n'est pas une zone monétaire optimale

La théorie des zones monétaires optimales (ZMO) énonce qu'une ZMO regroupe des pays qui parviennent à corriger leurs déséquilibres réels à l'intérieur d'un espace économique doté d'une unité monétaire commune (ou unique). Elle cherche à répondre à la question suivante : à quelles conditions la renonciation aux politiques conjoncturelles autonomes peut-elle s'avérer viable en cas de chocs spécifiques, de chocs asymétriques ?

Parmi les variables d'ajustement Mundell évoque la mobilité des facteurs de production entre différentes régions qui contrebalancerait les effets d'un **choc asymétrique externe (ex. récession, chômage)**. Ainsi, lorsqu'un pays est touché unilatéralement par une crise économique, le déplacement des travailleurs vers une zone en expansion peut résorber le chômage. Quand cette mobilité s'effectue parfaitement entre deux espaces économiques donnés, ceux-ci peuvent adopter la même monnaie. L'ajustement par les migrations du travail se substitue alors à la variation du taux de change.

Pour Krugman, l'intégration économique, financière et monétaire permet aux pays d'exploiter davantage leurs avantages comparatifs, leurs dotations factorielles, donc d'opter pour un processus de spécialisation à l'intérieur de la zone économique. Les membres d'une Zone monétaire deviennent ainsi moins diversifiés par le processus de spécialisation et par conséquent plus vulnérables à des chocs sur l'offre (chocs asymétriques). Leurs revenus et les cycles sont donc moins corrélés, les pays divergent (au lieu de converger...). **Il semblerait que les faits donnent raison à Krugman car l'avenir de la zone euro réside dans la capacité à avoir une monnaie commune pour des pays ayant des structures économiques asymétriques et non pour des pays subissant des chocs asymétriques.**

B) Une policy-mix sous-optimale au sein de la zone euro

1) Une politique monétaire non conventionnelle qui ne peut pas toute seule relancer la croissance

Les mesures mises en place par les banques centrales qualifiées de **non conventionnelles**, ont certes limité à court terme les effets de la crise, mais il peut s'agir aussi de « bombes à retardement » qui devront être gérées par ces mêmes banques centrales. En effet, la mise en place de ces politiques peut générer de l'inflation et alimenter aussi potentiellement la spéculation et les bulles, donc les prochaines crises.

Cette indépendance de la banque centrale peut poser un problème en termes de coordination des politiques économiques conjoncturelles puisque les politiques monétaire et budgétaire relèvent alors de deux entités différentes. Or, l'absence de coopération entre la banque centrale et le gouvernement coopératif peut déboucher sur une policy mix sous optimale. Autrement dit, la politique monétaire ne saurait à elle seule régler les deux principaux problèmes de l'économie européenne : son sous-investissement. Le président de la BCE a pourtant récemment exhorté les autorités politiques à utiliser les marges de manœuvre budgétaires pour soutenir la reprise fragile de la zone euro.

2) Des politiques budgétaires pro-cycliques qui ont cassé la croissance

Le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) impose un double plafond de déficit (3% du PIB) et de dette (60%) que les finances publiques nationales doivent respecter sous peine de sanctions (amendes). En cas de récession économique comme suite à la crise de 2008, la discipline qu'impose le Pacte est dure surtout si la conjoncture internationale est peu favorable. Ainsi, le traité budgétaire, ratifié le 2 mars 2012, impose aux pays membres de converger vers un déficit structurel inférieur à 0,5 % du PIB.

Mais ce chiffre n'a aucune justification économique. Dans le pire des cas, la politique budgétaire est même procyclique et joue donc à contretemps, ce qui met à mal la croissance et l'emploi. Les pays de la zone euro ont tenté de réduire les déficits trop vite en 2011-2013 cassant ainsi la reprise et favorisant l'augmentation du chômage. Plus grave, cela a provoqué en retour l'augmentation des déficits et de l'endettement public que l'on voulait initialement réduire.

3) Les problèmes liés à la faiblesse du budget européen

Comme la relance par les déficits publics devient délicate au niveau de chacun des pays en raison du PSC, elle est encore possible au niveau européen. Les pays de l'Union européenne pourraient décider de lancer une politique de grands travaux au niveau européen financée par un déficit du budget de la Commission européenne. Cela permettrait la relance de la demande au sein de l'Union et une croissance des échanges entre pays de l'Union

La zone euro est dépourvue, ou presque, de mécanismes de transfert, contrairement aux États-Unis notamment. Le budget communautaire s'élève effectivement à peine à 1,2% du PIB. Comment dans ce cas opérer une politique contra-cyclique générant une quelconque relance économique ! De plus, deux tiers de ces sommes sont consacrés à la politique agricole commune et à la politique de cohésion en faveur des régions les plus défavorisées.

Cette absence est également pénalisante pour les asymétries structurelles, c'est-à-dire les inégalités de long terme qui divisent la zone monétaire. Le fédéralisme budgétaire joue également un rôle particulier en cas de crise : il permet d'effectuer des transferts entre les régions (choc asymétrique) ou d'endetter la fédération pour relancer l'économie (choc symétrique). Ces fonctions de stabilisation et de redistribution ne sont possibles que pour un budget significatif ; mais elles supposent que les membres de la fédération s'entendent sur une solidarité financière. Une telle entraide n'est pas naturelle, et l'est d'autant moins dans la zone euro où les situations économiques et politiques sont très diverses.

Même le récent emprunt Juncker de 315 milliards d'euros n'est pas à la hauteur des besoins et des urgences comme la transition énergétique, la diffusion du numérique, l'investissement dans le capital humain.

Conclusion

Rappel des conclusions des deux parties :

La politique monétaire échappe à la pleine souveraineté des Etats et les marges de manœuvre de la politique budgétaire sont affectées par l'engagement du respect des critères du pacte de stabilité consécutif à l'adoption de l'euro. Dans certains cas, même, la politique budgétaire conduit à des politiques pro-cycliques. Parallèlement, les instruments de transferts financiers interrégionaux se sont avérés de trop faible portée en cas de crise profonde. En Europe, la faiblesse du budget de la Commission européenne (associée à un défaut de gouvernance économique) n'a pas permis une relance coordonnée au niveau supranational.

Réponse au sujet :

L'objectif de la BCE de relance de l'économie de la zone euro se heurte aujourd'hui à un triple écueil : une absence d'utilisation conjointe des leviers monétaires et budgétaires, pour stimuler davantage la croissance, le manque de coordination des politiques budgétaires et l'insuffisance des réformes structurelles

Ouverture du sujet :

Ne doit-on pas se résoudre à la création d'un gouvernement économique européen qui fait que la zone euro serait dotée d'une capacité budgétaire propre, d'un parlement et d'un ministère des Finances ?

II – Etude de document

1. Qualifiez la structure de marché du segment de la recherche sur le WEB

Aujourd'hui, Google trône à la première place des moteurs de recherches, et de très loin. Ainsi, en Europe, au premier trimestre 2015, 92,26% des recherches Internet s'effectuent à partir de Google, suivi de l'Américain Bing (2,82%) et de Yahoo (2,26%). Google est donc en situation de **quasi-monopole sur le web**.

Le **monopole** est une situation de marché, où les barrières à l'entrée du marché exploitées par le monopoleur, sont infranchissables. La taille, la notoriété, l'image peuvent aussi constituer des barrières à l'entrée infranchissables pour d'éventuels concurrents. La situation de Google n'est pas sans nous faire penser au cas de Microsoft et son système d'exploitation Windows couplé à ses logiciels bureautiques.

Sur le marché spécifique des « moteurs de recherche », nous pouvons noter cependant des disparités dans certains pays d'Europe comme en République Tchèque avec Seznam qui obtient près de 22% des parts de marché contre 74% pour Google. D'autres concurrents tentent, avec moins de succès que Seznam, d'apporter une alternative au quasi-monopole de Google. C'est le cas de Qwant créé en 2013 et qui a pour ambition de s'ériger en Google européen.

Enfin, aux Etats-Unis, les ménages privilégient de plus en plus les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter pour leur quête d'information et les applications sur leurs mobiles pour acheter des biens ou des services, tout ceci au détriment des moteurs de recherche comme Google.

2. Quelle pratique répréhensible est reprochée à Google par la Commission européenne sur la base du droit de la concurrence ? Expliquez-en les conséquences dommageables ?

L'article indique clairement que la Commission européenne considère que Google profite **d'un abus de position dominante** dans le domaine des moteurs de recherche « *pour favoriser ses propres sites et produits au détriment de ceux de ses concurrents dans ses résultats de recherche* ».

Google profite donc de l'ultradomination de son moteur de recherche pour favoriser ses propres services annexes dans les résultats, au détriment des autres acteurs du numérique.

Le droit européen de la concurrence ne sanctionne pas les positions dominantes en tant que telles mais seulement les abus. Une position est "dominante" lorsqu'une entreprise peut mener la politique qu'elle désire sans se préoccuper de celles de ses concurrents sur ce marché.

L'article 102 du TFUE interdit l'exploitation abusive d'une position dominante par une entreprise. En effet, lorsqu'une entreprise domine un marché donné, elle peut adopter des comportements indépendants (prix, délai de livraison...) qui ne prennent pas en compte les intérêts des autres parties prenantes (clients, fournisseurs, concurrents).

3. Présentez une théorie économique sur laquelle la Commission européenne se fonde pour mener son action.

Il est possible d'évoquer la théorie du marché de la concurrence pure et parfaite. La concurrence pure et parfaite est le concept central la théorie néo-classique. Ce concept est un modèle, un idéal qui ne prétend pas décrire la réalité.

Pour être qualifiée de concurrence pure et parfaite, le marché doit posséder 5 caractéristiques, à savoir :

- L'atomicité de l'offre et de la demande

L'atomicité signifie qu'il existe un grand nombre d'offreurs et de demandeurs, de telle sorte qu'aucun offreur ni demandeur ne puisse influencer à lui tout seul le prix de marché. Les offreurs, par exemple, sont donc « price takers » (preneurs de prix et non faiseurs de prix).

- L'homogénéité des produits

Il existe un marché par produit. Sur chaque marché, les produits en concurrence sont réputés similaires, donc non différenciés.

- La transparence au niveau de l'information

La transparence au niveau de l'information stipule que chaque offreur et chaque demandeur bénéficie d'une parfaite information sur le marché (parfaite connaissance des caractéristiques des produits et des prix proposés). L'information est parfaite, c'est à dire connue de tous et sans coût.

- La mobilité des facteurs de production

La mobilité parfaite des facteurs de production est en fait nécessaire à la libre circulation des offreurs sur les marchés. Les deux principaux facteurs de production, le capital et le travail sont mobiles, de manière à permettre l'entrée de nouveaux offreurs et à ce que chaque producteur puisse bénéficier de conditions de production identiques à celles adoptées par les autres offreurs.

- La fluidité du marché

Cette condition suppose qu'il n'existe pas de barrières à l'entrée, ni à la sortie des marchés pour les offreurs et les demandeurs.

- Les barrières à l'entrée peuvent prendre la forme d'une taille minimale de l'entreprise, de frais fixes particulièrement élevés (importance des investissements à réaliser) ou de brevets protégeant l'innovation de procédé d'un offreur que les autres n'auront pas le droit de copier. La notoriété et le poids des marques peuvent aussi constituer de solides barrières à l'entrée des marchés.

- **Les barrières à la sortie** sont fonction des pertes que devrait supporter un offreur s'il décidait brutalement de quitter le marché sur lequel il intervient. Ces barrières à la sortie connues à l'avance par les entrants potentiels, limitent en fait leur décision d'entrer, donc la réalité de la concurrence.

Mais progressivement, la concurrence peut aboutir à l'instauration d'un monopole : « *la concurrence tue la concurrence* ». De la structure du marché dépend le fonctionnement concurrentiel du marché et l'obtention de ses éventuels avantages. Le pouvoir de marché augmente avec le degré de concentration du marché et la difficulté d'y entrer. Ainsi plus la concentration du marché est élevée, plus sont grands les risques de comportements anticoncurrentiels sur celui-ci.

Il faut donc maintenir une structure du marché qui assure une dose de concurrence suffisante pour obtenir les bienfaits supposés de la concurrence (baisse des prix pour les consommateurs, plus d'innovation de la part des entreprises). Les forces du marché peuvent s'avérer insuffisantes par nature pour lutter contre les méfaits d'une position dominante, d'où la nécessité d'une action structurelle des pouvoirs publics grâce à la mise en œuvre de la politique de concurrence.

Elle implique la mise en place d'une réglementation juridique interdisant les comportements et les opérations d'entreprise qui remettraient en cause les bienfaits de la concurrence. Et cette réglementation nous la retrouvons au sein de la politique de la concurrence en Europe.

Notez aussi que vous pouviez traiter également la question sous l'angle de la théorie des marchés contestables (Baumol).

La théorie des marchés contestables démontre que les méfaits économiques des positions dominantes dépendent plus **des barrières à l'entrée et à la sortie du marché** que le fait qu'il n'y ait qu'un seul offreur.

Pour éviter la formation de rentes de monopole et pour stimuler continuellement l'innovation, les leaders doivent se sentir menacés. Il n'est pas nécessaire qu'un marché soit atomisé pour obtenir une situation identique à celle qui découlerait de la Concurrence pure et parfaite.

Cette théorie met en avant le rôle de la concurrence potentielle comme une contrainte pesant sur le pouvoir de marché des entreprises actives dans un secteur d'activité.

Le marché d'un bien est contestable si :

L'entrée sur ce marché est libre : les concurrents éventuels doivent avoir un accès identique aux marchés de facteurs de production, aux infrastructures ; les consommateurs doivent choisir librement entre les différents concurrents. Au final, si quelques producteurs menacés par l'entrée de concurrents, ces producteurs sont contraints de fixer un prix suffisamment bas et une quantité suffisamment forte pour dissuader l'entrée de nouveaux concurrents.

La sortie du marché se réalise sans coût : le risque que prend l'entreprise en entrant sur le marché est faible (les actifs peuvent être redéployés vers d'autres activités en raison de l'absence de coûts fixes irrécupérables).

Appliqué au cas Google, le marché est contestable en raison de la présence de géants du numérique qui s'intéressent de plus en plus au marché de la recherche. Ces concurrents se nomment Facebook, Amazon, Twitter (cf. le texte) et ils disposent déjà d'une base d'utilisateurs, d'une image de marque et d'une masse de données. Pour ces derniers, les barrières à l'entrée du marché de la recherche se limitent qu'aux coûts de développement du moteur.

III – Question - Investissement : définition, typologies et déterminants

Après avoir défini l'investissement, composante essentielle de la demande finale adressée aux entreprises, puis proposé une typologie des différents types d'investissement selon sa forme (matériel, immatériel et financier) et selon sa fonction (renouvellement, capacité et modernisation), nous évoquerons les principaux déterminants de l'investissement.

La définition de l'investissement

L'investissement est un flux qui va accroître ou maintenir en l'état un stock de capital.

La comptabilité nationale limite l'investissement à **la FBCF (la Formation Brute de Capital Fixe)**. Elle consiste en **l'acquisition de biens durables** qui sont utilisés pendant plusieurs cycles de production, au minimum pendant au moins un an. La FBCF incorpore aussi **les acquisitions de logiciels**, bien que ceux-ci soient assimilables à des investissements immatériels.

Les typologies de l'investissement

Typologie des différents types d'investissement selon sa forme (matériel, immatériel et financier)

- Les **investissements matériels** consistent en l'acquisition de terrains, de locaux, d'équipements et d'installations, toujours inscrits à l'actif du bilan (sauf en cas d'investissement financé par un crédit-bail).
- Les **investissements immatériels** ont pour objectifs principaux l'innovation et l'adaptation des matériels, des méthodes, des produits et des personnels (amélioration du niveau de compétence). Ils sont constitués par des dépenses de recherche-développement, de formation, de logiciels ainsi que les dépenses commerciales ayant le caractère d'un investissement, essentiellement de publicité. Ces investissements incorporels n'apparaissent pas toujours au bilan comptable des entreprises car souvent considérés comme des charges de l'exercice (dépenses d'exploitation).
- Les **investissements financiers**, correspondent à des prises de participations, la constitution de filiales communes et à des opérations de fusion et d'absorption interentreprises, dans le pays de résidence de l'entreprise ou à l'étranger (les Investissements Directs à l'Etranger (IDE)).

Typologie des différents types d'investissement selon sa fonction (renouvellement, capacité et modernisation)

- Les **investissements de capacité** correspondent à l'acquisition de biens d'équipement visant à accroître les capacités de production de l'entreprise ou le stock de capital fixe puisque, pour répondre à l'augmentation de la demande.
- Les **investissements de remplacement** correspondent aux achats de biens d'équipement afin de renouveler le capital fixe usé ou obsolète et donc maintenir la capacité de production. On constate une accélération du renouvellement des investissements matériels, due à la dynamique du progrès technique qui accélère leur obsolescence.
- Les **investissements de productivité** correspondent à des investissements de rationalisation ou de modernisation, afin de réduire les coûts, accroître les marges et améliorer la compétitivité (automatisation qui permet d'économiser de la main-d'œuvre par substitution du capital au travail).

Les déterminants de l'investissement

Avant de décider d'investir, l'entrepreneur doit s'assurer de trois choses : l'existence de débouchés (la **demande**), l'existence de ressources financières et de leur coût (**financement**) et le profit attendu (**rentabilité**) en rapport avec le niveau de risque consenti. Les trois groupes de déterminants interviennent simultanément.

- Le rôle joué par la demande

Pour Keynes, la **demande effective** qui est la demande anticipée des biens de consommation et des biens de production (les machines qu'achètent les entreprises) est le déterminant principal de l'investissement, surtout s'il s'agit des investissements de capacité. Le raisonnement est le suivant : en période de faible croissance ou de récession, les entreprises n'ont aucun intérêt à augmenter leurs capacités de production, alors qu'en période de croissance soutenue, les entreprises sont incitées à investir pour augmenter leurs capacités de production, afin de profiter de la hausse de la demande.

Le raisonnement précédent doit être nuancé par le taux d'utilisation des capacités de production (machines et équipements) car même si la demande de biens de consommation augmente, avant de décider d'investir, l'entreprise doit vérifier le taux d'utilisation de ses équipements. En effet, s'il existe des capacités de production inemployées, il n'est pas utile d'investir pour augmenter sa production, il suffit d'utiliser tous les équipements existants.

- La rentabilité du projet d'investissement

- Pour juger de la **rentabilité de l'investissement**, l'entreprise va comparer le coût immédiat de l'investissement aux rendements attendus correspondant à la somme actualisée des revenus futurs. Si les taux d'intérêt sont plus élevés que la rentabilité, alors les entreprises n'investissent pas, car le coût du financement est supérieur à ce que l'investissement rapporte.

Lorsque l'entreprise est plus rentable, plus profitable, cela encourage sa politique d'investissement et cela pour deux raisons essentielles :

- d'une part, la rentabilité et la profitabilité passée permet d'accumuler des ressources pour financer les investissements (c'est la **capacité d'autofinancement** qui permet d'autofinancer les investissements sans avoir recours à des financements externes) ;
- d'autre part, dans un système économique basé sur **l'accumulation du capital** (le capitalisme), les profits générés par l'activité incitent à l'investissement pour encore augmenter la somme des profits dans les périodes ultérieures.

Les conditions de financement ont aussi un impact sur la décision d'investir

- **L'autofinancement** est un financement interne car l'entreprise finance avec ses ressources propres ses investissements. Il garantit l'indépendance financière de l'entreprise.

- **L'augmentation de capital** correspond au financement externe direct via le recours au marché financier (actions). Le coût du financement de l'investissement par l'augmentation du capital social correspond aux dividendes versés aux apporteurs de capitaux. Ce type de financement peut remettre en cause la structure du pouvoir entre les actionnaires et donc le contrôle de l'entreprise.

- Le financement de l'investissement **par l'emprunt** (financement externe indirect) permet à l'entreprise d'obtenir des financements au-delà des ressources qu'elle peut générer, sans remettre en cause la structure de la propriété de l'entreprise. En contrepartie, ils sont plus coûteux que l'autofinancement et l'augmentation du capital, même si les charges d'intérêt sont fiscalement déductibles.

A côté de ces trois déterminants essentiels de l'investissement, il était possible d'évoquer aussi le **coût du travail, la concurrence et le progrès technique**.

RÉUSSISSEZ VOTRE FORMATION AVEC COMPTALIA

L'école de référence des filières Comptabilité-Finance et Gestion, **vous forme en ligne** pour obtenir un diplôme, un titre professionnel reconnu et pour développer vos compétences.

DCG

Le diplôme d'État de référence en Comptabilité et Gestion, de niveau Licence.



DSCG

Niveau Master de la filière Expertise-Comptable et passage obligatoire pour tout Expert-Comptable.



BACHELOR COMPTABILITÉ FINANCE D'ENTREPRISE

Il débouche sur le titre professionnel Collaborateur Comptable et Financier de niveau II (BAC+3). En 9 à 18 mois.



À DÉCOUVRIR AUSSI

Bachelor Social-Paie, Bachelor Ressources Humaines, MBA Ressources Humaines, MBA Comptabilité et Finance d'entreprise...

FORMATION EN LIGNE - INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE
AU 01 74 888 000